

La préparation de la construction du parc éolien de Saint-Amans-Valtoret (81)

Le projet de Saint-Amans-Valtoret se situe sur le plateau d'Anglès, au sud du lac de barrage des Saints-Peyres et au nord de la vallée du Thoré (au sud-est de Castres).



Lancé en 2007 en accord avec les élus, ce projet a fait l'objet d'études environnementales et techniques approfondies. Celles-ci ont permis de définir les spécificités du site, l'emplacement adapté à chaque éolienne ainsi que ses caractéristiques. La Préfecture du Tarn a délivré les autorisations administratives du projet en 2014, après une enquête publique favorable. Le projet a fait l'objet d'un recours administratif, à l'instar de tous les projets éoliens situés dans le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc (PNRHL), par une association qui ne partage pas les objectifs et les moyens en matière d'énergies renouvelables validés par la charte du PNRHL en 2011. Le recours a été rejeté au Tribunal Administratif puis en Cour Administrative d'Appel, validant ainsi les autorisations délivrées.

Le projet est actuellement en phase de financement et de préparation du chantier. Ce dernier commencera à l'automne 2021 avec la réalisation des accès, des plateformes et des fondations qui accueilleront les éoliennes. La consultation des entreprises locales pour les différents lots du chantier devrait débiter au second trimestre 2021. La mise en service du parc est prévue en décembre 2022. Conformément à la réglementation, il fera l'objet d'un suivi acoustique ainsi que d'un suivi environnemental évaluant le comportement des oiseaux et des chauves-souris.

Pour assurer la gestion administrative des installations, ce projet est porté par deux sociétés de projet, chacune filiale à 100% du groupe VALOREM : Saint-Amans Énergies et Valtoret Énergies.

Un parc éolien situé dans le Parc Naturel régional du Haut-Languedoc

Le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc offre des paysages diversifiés de moyenne montagne. Le projet éolien se situe dans un milieu forestier d'exploitation dense. Suivant les préconisations de l'étude paysagère, **l'implantation du parc appuie l'identité du plateau d'Anglès** : les éoliennes sont alignées, en retrait des rebords du plateau, côté vallée du Thoré et côté lac de barrage des Saints-Peyres. Le projet forme un ensemble harmonieux, équilibré et à l'échelle du paysage.

L'étude naturaliste n'a pas relevé d'enjeux spécifiques. Au cœur des plantations de conifères, seuls des boisements autochtones principalement localisés sur les rives du lac de barrage des Saints-Peyres et aux abords des Gorges du Banquet présentent un intérêt au sens de l'équilibre écologique local. Une attention sera portée aux milieux humides lors de la construction du projet pour ne pas gêner leur approvisionnement en eau.

La superficie à défricher pour réaliser les plateformes qui accueilleront les éoliennes représentent moins de 5 hectares.

Bénéfice environnemental

De l'électricité propre et des émissions de CO₂ évitées

Le parc éolien de Saint-Amans-Valtoret est constitué de 10 éoliennes VESTAS de 100 mètres de diamètre. D'une puissance de 2,2 MW chacune, elles sont hautes de 125 mètres en bout de pale, conformément à la charte du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc.

Chaque année, le parc produira environ 61 000 MWh d'électricité verte. Cela correspond à la couverture annuelle de 5 % des besoins électriques résidentiels des habitants du Tarn ou 144% des besoins électriques totaux de la Communauté de Communes Thoré Montagne Noire (résidentiel, agriculture, industrie, tertiaire) (Données Enedis, 2019).

Pour la même quantité d'électricité produite, une centrale à combustible fossile comme le gaz émettrait 24 000 tonnes de CO₂ (Une centrale gaz émet 429 grammes de CO₂/kWh selon RTE).

Ce parc éolien de 22 MW contribue à l'atteinte des objectifs nationaux en matière d'énergies renouvelables et de la région Occitanie dans sa volonté de devenir « Région à Énergie Positive » (REPOS).

Actions en faveur de l'environnement

Le parc éolien a adapté son fonctionnement à l'activité des chauves-souris : en évitant de fonctionner lors des pics de fréquentation du site par les chauves-souris, les risques de collisions sont considérablement réduits.

Une solution technique permettra d'éloigner les oiseaux des zones balayées par les pales des éoliennes, et le cas échéant, de réduire voire stopper le fonctionnement des éoliennes si un oiseau pénétrait dans la zone. Ces systèmes de détection optique réduisent les risques de collisions accidentelles.

Enfin, un flot de boisement vieillissant de 3 hectares sera mis « sous cloche » sur le massif communal. Il verra ainsi sa végétation évoluer naturellement, créant une zone de quiétude et de nombreux habitats pour des espèces sensibles aux activités sylvicoles présentes sur le site.

Actions en faveur de la forêt

VALOREM a convenu avec la Mairie et l'Office National des Forêts de compenser le déboisement par un reboisement de 15 hectares. Ce dernier se fera sur le massif communal de 1 400 hectares avec des essences d'arbres à valeurs ajoutés (arbres résistants à la sécheresse, feuillus et essences d'avenir).

Le parc éolien sera également accompagné par la réfection de nombreuses pistes forestières et la mise en place de près de 600 000 litres de réserves d'eau dédiées à la lutte anti-incendie au cœur du massif forestier.